

Réponse du Transporteur à l'engagement 2

(Demandé par l'AHQ-ARQ)

Engagement 2

(Demandé par Me Cardin de l'AHQ-ARQ, 2019-12-06, notes sténo de l'audience du 6 décembre, volume 3, page 101)

Référence : **B-0082, HQT-10, Document 1.4R, page 4 ligne 36 du tableau 1.**

Demande :

Associer l'indicateur AMPT (ligne 36 du tableau 1 de la pièce B-0005) et l'indicateur ATPT (ligne 37 du tableau 1 de la pièce B-0005) aux lignes du tableau de la référence B-0082, page 4.

Réponse :

Le premier indicateur présenté au tableau de la référence B-0082 est le « All Injury/Illness Frequency Rate ». Il inclut les accidents avec perte de temps (lost time) ainsi que les assistances médicales. Il se compare donc au taux de fréquence des accidents (AMPT)¹ que le Transporteur présentait jusqu'en 2018.

Le deuxième indicateur présenté au tableau de la référence B-0082 est le « Lost Time Injury Frequency Rate ». Il n'inclut que les accidents ayant causé une perte de temps. Il est donc légèrement différent de l'indicateur taux de fréquence des accidents (ATPT)² car en plus des pertes de temps, l'indicateur ATPT tient compte des assignations temporaires.

¹ B-0005, HQT-2, Document 1, tableau 1, ligne 36.

² B-0005, HQT-2, Document 1, tableau 1, ligne 37.